

L'UNESCO à Rocamadour



A/ Les vecteurs de la démarche :

- **Présentation résumée de l'Unesco**
- **Présentation résumée de l'Acir**

B/ Focus :

Chemin de Saint Jacques de Compostelle inscrit au Patrimoine Mondial

C/ Conclusion

1998, Rocamadour est sur la liste du Patrimoine Mondiale de l'UNESCO.

Du sens, une certaine vision du monde et une forte volonté pour porter si haut notre cité.

Je vous présente à travers cette note la démarche d'inscription de Rocamadour à l'UNESCO. Un travail alors porté par votre Municipalité et son partenaire l'ACIR.

A/ Les vecteurs de la démarche :

Présentation résumée de l'UNESCO

L'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO) est née le 16 novembre 1945. Pour cette agence spécialisée des Nations Unies, le plus important n'est pas de construire des salles de classe dans des pays dévastés ou de restaurer des sites du Patrimoine mondial. L'objectif que s'est fixée l'Organisation est vaste et ambitieux : construire la paix dans l'esprit des hommes à travers l'éducation, la science, la culture et la communication.

Les objectifs de l'Unesco :

À travers ses stratégies et ses activités, l'UNESCO œuvre en faveur des Objectifs de développement des Nations Unies pour le Millénaire et, plus particulièrement, de ceux qui visent à :

- réduire de moitié la proportion de la population vivant dans l'extrême pauvreté, d'ici à 2015
- assurer l'éducation primaire universelle dans tous les pays, d'ici à 2015
- éliminer les disparités entre les sexes dans l'éducation primaire et secondaire d'ici à 2005
- aider les pays à mettre sur pied des stratégies nationales pour un développement durable, d'ici à 2005, afin d'inverser d'ici à 2015 la tendance actuelle à la déperdition des ressources environnementales.

Ses grands domaines d'action et ses priorités :

L'UNESCO déploie son action dans les domaines de l'éducation, des sciences naturelles, des sciences sociales et humaines, de la culture, de la communication et de l'information.

Education

L'UNESCO est l'agence des Nations Unies spécialisée dans l'éducation. Depuis sa création en 1945, elle travaille à améliorer l'éducation partout dans le monde, en offrant une assistance technique, en fixant des normes, en développant des projets novateurs, en renforçant les capacités et en reliant entre eux les différents acteurs. L'Éducation pour tous (EPT) d'ici à 2015 guide l'action de l'Organisation dans tous ses domaines de compétence.

Les priorités en matière d'éducation :

Éducation de base pour tous, l'accent étant mis en particulier sur l'alphabétisation, l'éducation pour la prévention du VIH/sida et la formation des enseignants en Afrique subsaharienne ;

L'enseignement secondaire, y compris l'enseignement et la formation techniques et professionnels ainsi que l'enseignement des sciences et des technologies ;

La promotion d'une éducation de qualité, l'accent étant mis en particulier sur l'éducation aux valeurs et la formation des enseignants ;

L'enseignement supérieur.

Sciences exactes et naturelles

Depuis ses premiers jours, l'UNESCO a développé de nombreux programmes internationaux pour mieux évaluer et gérer les ressources naturelles de la planète. Dans la plupart des pays du Sud, l'Organisation participe au renforcement des capacités scientifiques et technologiques au service du développement.

Les priorités en sciences exactes et naturelles :

L'eau et les écosystèmes associés

Les océans

Le renforcement des capacités dans le domaine des sciences fondamentales et des sciences de l'ingénieur,

La formulation de politiques scientifiques et la promotion d'une culture de la maintenance

La promotion de l'application de la science, des techniques de l'ingénieur et des technologies appropriées au développement durable, à l'utilisation et à la gestion des ressources naturelles, à la prévention des catastrophes et à l'atténuation de leurs effets ainsi qu'aux sources d'énergie renouvelables

Sciences sociales et humaines

Les sciences sociales et humaines ont à jouer un rôle primordial en aidant à comprendre et à interpréter le contexte économique, culturel et social. Elles alimentent la recherche, déterminent et analysent les tendances, et proposent des modes d'action.

Les priorités en matière de sciences sociales et humaines :

Éthique des sciences et des technologies, en particulier la bioéthique

La promotion des droits de l'homme et la lutte contre toutes les formes de discrimination, de racisme, de xénophobie et d'intolérance qui y est associée au moyen d'activités relevant des domaines de compétence de l'UNESCO

La prospective, la philosophie, les sciences humaines, la démocratie et le renforcement de la sécurité humaine

La gestion des transformations sociales

Culture

Préserver et respecter les spécificités de chaque culture, tout en amenant à préserver et respecter les spécificités de l'Autre, à les inscrire dans une démarche qui les unit et les dépasse dans un monde plus interactif et interdépendant, voilà le défi auquel doit répondre l'ensemble de la communauté internationale et, en son nom, l'UNESCO et ses partenaires.

Les priorités en matière de culture :

La promotion de la diversité culturelle, l'accent étant mis sur le patrimoine matériel et immatériel

Les politiques culturelles ainsi que le dialogue et la compréhension entre les cultures et entre les religions

Les industries culturelles et les expressions artistiques

Communication et information

Les programmes de l'UNESCO concernant la communication et l'information prennent racine dans son Acte constitutif qui affirme que l'Organisation se doit de promouvoir la libre circulation des idées au moyen des mots et de l'image. Le principal objectif pour l'UNESCO consiste à mettre en place une véritable société de la connaissance fondée sur le partage des savoirs et incorporant toutes les dimensions socioculturelles et éthiques du développement durable.

Les priorités en matière de communication et d'information :

Autonomisation des populations par l'accès à l'information et au savoir, l'accent étant mis sur la liberté d'expression

Promotion du développement de la communication

Promotion de l'utilisation des TIC à des fins éducatives, scientifiques et culturelles

Voici par exemple les thèmes sur lesquels L'Unesco travaille :

Afghanistan, Afrique, Bioéthique, Biosphère, Biotechnologie et sciences de la vie, Chaires UNESCO et Réseaux UNITWIN, Communication et Information, Culture, Culture de la Paix, Développement durable, Droit d'auteur, Droits de l'homme, E-learning, Education, Education pour tous, Elimination de la pauvreté, Enfants de la rue, enfants travailleurs, Ethique, Femmes, Génome Humain, Géologie, Gestion des transformations sociale, Hydrologie, Jeunesse, L'environnement, L'eau, **Patrimoine mondial**, Philosophie, Sciences de la terre, Sciences naturelles, Sciences sociales et humaines, SIDA, Tolérance.



Focus sur le patrimoine mondial :

Le Centre de l'UNESCO pour le patrimoine mondial, qui assure le secrétariat du Comité du patrimoine mondial, a été créé en 1992 afin de mettre au point une approche multidisciplinaire intégrée pour la conservation des biens du patrimoine culturel et naturel ayant une valeur universelle exceptionnelle. Le Centre s'efforce de favoriser le respect et une mise en œuvre plus efficace de la Convention concernant la protection du patrimoine mondial, culturel et naturel, de laquelle 162 États membres font parties.

La définition Unesco du Patrimoine :

Éléments manifestes d'une richesse naturelle et culturelle appartenant à toute l'humanité, les sites du patrimoine mondial ainsi que les monuments constituent autant de repères sur la planète. Ils sont les symboles de la prise de conscience des États et des peuples quant au sens de ces lieux, et sont emblématiques de leur attachement à la propriété collective, et à la transmission de ce patrimoine aux générations futures.

La Liste du patrimoine mondial comprend 679 biens culturels, 174 naturels et 25 mixtes répartis dans 145 Etats parties. Depuis novembre 2007, 185 Etats parties ont ratifié la Convention du patrimoine mondial.

La convention de l'Unesco du le patrimoine mondial (bref historique):

L'idée de créer un mouvement international pour protéger le patrimoine est née après la Première Guerre mondiale.

La Convention concernant la protection du patrimoine mondial, culturel et naturel procède de la fusion de deux mouvements distincts : le premier, centré sur les dangers menaçant les sites culturels et le second, axé sur la préservation de la nature.

Préserver le patrimoine culturel

L'événement qui a suscité une prise de conscience internationale particulière a été la décision de construire le barrage d'Assouan en Egypte, ce qui aurait inondé la vallée où se trouvaient les temples d'Abou Simbel, trésors de la civilisation de l'Egypte ancienne. En 1959, l'UNESCO a décidé de lancer une Campagne internationale à la suite d'un appel des gouvernements égyptien et soudanais. La recherche archéologique dans les zones qui allaient être inondées a été accélérée ; enfin les temples d'Abou Simbel et de Philae ont été démontés, déplacés et ré assemblés.

La campagne a coûté environ 80 millions de dollars EU, la moitié provenant de dons d'une cinquantaine de pays, ce qui a démontré l'importance d'un partage des responsabilités entre pays pour préserver les sites culturels exceptionnels. Ce succès a été suivi d'autres campagnes de sauvegarde, notamment pour sauver Venise et sa lagune (Italie) et les Ruines archéologiques de Mohenjo Daro (Pakistan) et pour restaurer l'Ensemble de Borobudur (Indonésie).

Par conséquent, l'UNESCO, avec l'aide du Conseil international des monuments et des sites (ICOMOS), a amorcé la préparation d'un projet de convention sur la protection du patrimoine culturel.

Associer la protection du patrimoine culturel et celle du patrimoine naturel

L'idée de concilier la conservation des sites culturels et celle des sites naturels vient des Etats-Unis d'Amérique. Une conférence à la Maison-Blanche à Washington, D.C., en 1965, a demandé la création d'une « Fondation du patrimoine mondial » qui stimulerait la coopération internationale afin de protéger « les lieux, les paysages et les sites historiques les plus extraordinaires pour le présent et l'avenir de toute l'humanité ». En 1968, l'Union internationale pour la conservation de la nature (UICN) a formulé des propositions analogues à ses membres. Ces propositions furent présentées à la Conférence des Nations Unies sur l'Environnement humain à Stockholm en 1972.

Finalement, toutes les parties concernées se sont mises d'accord sur un texte unique. La Convention concernant la protection du patrimoine mondial, culturel et naturel a été adoptée par la Conférence générale de l'UNESCO, le 16 novembre 1972.

En considérant le patrimoine sous ses aspects culturels aussi bien que naturels, la Convention nous rappelle l'interaction entre l'être humain et la nature et la nécessité fondamentale de préserver l'équilibre entre les deux.

EXTRAIT :

Le patrimoine mondial en France :

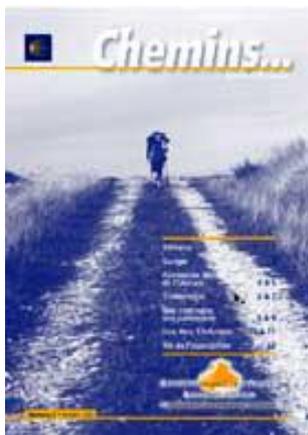
Basilique et colline de Vézelay (1979, 2007)
Cathédrale de Chartres (1979)
Mont-Saint-Michel et sa baie (1979, 2007)
Palais et parc de Versailles (1979, 2007)
Sites préhistoriques et grottes ornées de la vallée de la Vézère (1979)
Abbaye cistercienne de Fontenay (1981, 2007)
Arles, monuments romains et romans (1981)
Cathédrale d'Amiens (1981)
Palais et parc de Fontainebleau (1981)
Théâtre antique et ses abords et « Arc de Triomphe » d'Orange (1981, 2007)
Saline royale d'Arc-et-Senans (1982)
Abbatiale de Saint-Savin sur Gartempe (1983, 2007)
Golfe de Porto : calanche de Piana, golfe de Girolata, réserve de Scandola (1983)
Places Stanislas, de la Carrière et d'Alliance à Nancy (1983)
Pont du Gard (1985, 2007)
Strasbourg – Grande île (1988)
Cathédrale Notre-Dame, ancienne abbaye Saint-Remi et palais de Tau, Reims (1991)
Paris, rives de la Seine (1991)
Cathédrale de Bourges (1992)

Centre historique d'Avignon : Palais des papes, ensemble épiscopal et Pont d'Avignon (1995)
Canal du Midi (1996)
Pyrénées - Mont Perdu (1997, 1999) *
Ville fortifiée historique de Carcassonne (1997)
Chemins de Saint-Jacques-de-Compostelle en France (1998)
Site historique de Lyon (1998)
Beffrois de Belgique et de France (1999, 2005) * 17
Juridiction de Saint-Émilion (1999)
Val de Loire entre Sully-sur-Loire et Chalennes (2000) 18
Provins, ville de foire médiévale (2001)
Le Havre, la ville reconstruite par Auguste Perret (2005)
Bordeaux, Port de la Lune (2007)
Fortifications de Vauban (2008)
Lagons de Nouvelle-Calédonie : diversité récifale et écosystèmes associés (2008)

Présentation résumée de l'ACIR

L'association de coopération interrégionale des Chemins de Saint Jacques (ACIR) a été pour nous le vecteur du label Unesco.

Rocamadour a fait l'objet d'une parution à travers le bulletin CHEMINS (N°2) en 2001 (disponible en Mairie)



Nos relations sont régulières, l'association proposant de nombreuses actions telles que détaillées dans leur mission (plus bas).

L'ACIR est un outil de prospective et d'innovation, l'Association est chargée de coordonner ou de conduire la mise en œuvre des programmes de revitalisation des anciennes routes de pèlerinage en tant qu'itinéraire culturel

Les missions de l'ACIR :

Mise en valeur touristique

Les itinéraires menant vers Compostelle représentent un support de découverte ouvert sur les hommes et les terroirs. Chaque itinéraire, mouvant dans le temps et l'espace, s'est structuré comme un parcours entre des sites reliquaires.

La requalification de ces itinéraires doit être conduite dans la perspective d'un développement durable des territoires, associant l'ensemble des acteurs, des cheminants et des sédentaires. Cette requalification poursuit deux objectifs : faciliter la praticabilité par les différents publics, qualifier les contenus et les services offerts par :

- la promotion d'une signalétique homogène
- l'inventaire, l'évaluation et la présentation des patrimoines
- la mise en œuvre d'une information actualisée, qualifiée dans les supports de communication
- la formation et l'information des prestataires de l'accueil et des publics
- l'animation du réseau des étapes-haltes (labellisation)

Action culturelle et pédagogique

- Découverte et connaissance : sensibiliser les publics aux mémoires qui nourrissent ces itinéraires culturels, supports aux échanges des idées et des arts par l'organisation de colloques, de conférences, d'expositions, encourager la recherche historique et l'édition (cartes, guides, revues,...)
- Pédagogie, échanges interculturels : former à l'art de la curiosité et transmettre les acquis culturels par le biais d'interventions pédagogiques, classes du Patrimoine, de découverte, rencontres, etc., participer à la construction de mémoires évolutives et actives.
- Création artistique : initier et soutenir une création pluridisciplinaire (théâtre, audiovisuel, musique, arts plastiques, etc.) inspirée des valeurs aux chemins : mobilité, échange, tolérance, hospitalité,...

Coordination et relais des institutions locales

Les chemins de Saint-Jacques enveloppent l'espace européen d'une dense ramification d'itinéraires et de cheminements qui convergent vers les quatre voies principales en France puis vers le réseau espagnol.

Cette extension et cette continuité du réseau, la diversité des acteurs et des territoires, la multiplication des projets, conduisent à des initiatives privées ou publiques qui, bien que parfaitement légitimes, peuvent se contredire et ainsi porter atteinte à la lisibilité des Chemins. Aussi, la promotion d'une stratégie d'ensemble prenant en compte la dimension européenne et la profondeur du champ culturel et social ouvert s'impose.

L'A.C.I.R. propose de mettre en correspondance les actions menées ou d'en favoriser l'émergence. Elle apporte appui et conseil aux porteurs de projets afin de préciser les contenus et les conduire à terme.

B / Focus = Le Chemin classé au Patrimoine Mondial de l'Unesco...et Rocamadour

1998 : inscription du bien «Les chemins de Saint-Jacques de Compostelle en France»

L'ensemble du réseau constituant les chemins de Saint-Jacques de Compostelle en France est reconnu par le patrimoine mondial. Pour illustrer cette inscription, l'Unesco a procédé à une sélection de monuments individuels notables ou certains ensembles jalonnant les routes et des tronçons du chemin du Puy particulièrement distingués.

«Tout au long du Moyen-âge, Saint-Jacques-de-Compostelle fut la plus importante de toutes les destinations pour d'innombrables pèlerins venant de toute l'Europe. Pour atteindre l'Espagne, les pèlerins devaient traverser la France, et **les monuments historiques notables qui constituent la présente inscription sur la liste du Patrimoine Mondial étaient des jalons sur les routes qu'ils empruntaient**». Lettre de notification de l'Unesco adressée au gouvernement français le 29 décembre 1998.

La décision d'inscription des chemins de Compostelle en France sur la liste du patrimoine mondial a été prise lors de la réunion du Comité du patrimoine mondial qui s'est tenue à Kyoto en décembre 1998.

Par cette inscription, l'Unesco attire l'attention de l'humanité toute entière sur la valeur universelle exceptionnelle de ce patrimoine. Afin de l'illustrer, des monuments culturels, des ensembles et des tronçons naturels ont été sélectionnés comme meilleurs exemples possibles du patrimoine "Chemins de Compostelle ». L'apposition de plaques commémoratives sur ces biens signale leur intérêt exceptionnel.

En France, les biens des chemins de Compostelle obéissent aux règles de la protection des Monuments Historiques, classés ou inscrits. La France, pays développé, possède des moyens suffisants pour sauvegarder, restaurer et promouvoir son propre patrimoine. Il ne pourra donc y avoir un recours aux crédits du fonds du patrimoine mondial.

Il appartient à chacun, propriétaires, prestataires, associations, visiteurs et cheminants de préserver ce patrimoine.

Un bien peut être retiré de la liste du patrimoine mondial.

Etapas et effets de l'inscription des chemins

Un dossier de candidature a été présenté en juillet 1997 par l'Etat, il constitue la synthèse d'un travail mené par :

- le Ministère de la Culture et ses services extérieurs
- l'Association de Coopération Interrégionale (ACIR Compostelle)
- la Fédération Française de la Randonnée Pédestre (FFRP)
- la Société Française des Amis de Saint-Jacques

Justification d'inscription : les CRITERES.

Critère ii : La route de pèlerinage de Saint-Jacques-de-Compostelle a joué un rôle essentiel dans les échanges et le développement religieux et culturel au cours du Bas Moyen Age, comme l'illustrent admirablement les monuments soigneusement sélectionnés sur les chemins suivis par les pèlerins en France.

Critère iv : Les besoins spirituels et physiques des pèlerins se rendant à Saint-Jacques-de-Compostelle furent satisfaits grâce à la création d'un certain nombre d'édifices spécialisés, dont beaucoup furent créés ou ultérieurement développés sur les sections françaises.

Critère vi : La route de pèlerinage de Saint-Jacques-de-Compostelle est un témoignage exceptionnel du pouvoir et de l'influence de la foi chrétienne dans toutes les classes sociales et dans tous les pays d'Europe au Moyen Age.

Rocamadour a donc été considéré comme un des jalons patrimoniaux majeurs sur les Chemins de Saint Jacques en cohérence avec les critères d'éligibilité du Chemin.

IMPORTANT : La particularité de l'inscription du Chemin au patrimoine mondial est son caractère immatériel, ce qui en fait une spécificité au regard des autres patrimoines inscrits.

Pour information, voici la liste des biens culturels (monuments et ensembles) et des biens naturels (tronçons) retenus pour illustrer l'inscription du bien «Les chemins de Saint-Jacques de Compostelle» en France :

Monuments culturels (63 biens)

• Aquitaine (19 monuments)

Périgueux (Dordogne) : cathédrale Saint-Front - Bazas (Gironde) : ancienne cathédrale - Bordeaux (Gironde) : basilique Saint-Seurin / basilique Saint-Michel / cathédrale Saint-André - La Sauve-Majeure (Gironde) : abbaye / église Saint-Pierre - Soulac-sur-Mer (Gironde) : église de Notre-Dame-de-la-Fin-des-Terres - Aire-sur-l'Adour (Landes) : église Sainte-Quitterie - Mimizan (Landes) : clocher - Sorde-l'Abbaye (Landes) : abbaye Saint-Jean - Saint-Sever (Landes) : église abbatiale - Agen (Lot-et-Garonne) : cathédrale Saint-Caprais - Bayonne (Pyrénées-Atlantiques) : cathédrale Sainte-Marie / L'Hôpital-Saint-Blaise : église (Pyrénées-Atlantiques) - Saint-Jean-Pied-de-Port (Pyrénées-Atlantiques) : porte Saint-Jacques - Trois monuments ont fait l'objet d'une décision complémentaire en décembre 1999 : Oloron-Sainte-Marie (Pyrénées-Atlantiques) : l'ancienne cathédrale Sainte-Marie - Buisson-de-Cadouin (Dordogne) : l'église abbatiale - Saint-Avit-Sénieur (Dordogne) : l'église.

• Auvergne (3 monuments)

Clermont-Ferrand (Puy-de-Dôme) : église Notre-Dame-du-Port - Le Puy en Velay (Haute-Loire) : cathédrale / Hôtel-Dieu Saint-Jacques.

• Bourgogne (3 monuments)

La Charité-sur-Loire (Nièvre) : église prieurale Sainte Croix Notre Dame - Vézelay (Yonne) : ancienne abbatiale Sainte-Madeleine* - Asquins (Yonne) Eglise Saint-Jacques.

- **Centre (2 monuments)**

Neuvy-Saint-Sépulchre (Indre) : collégiale Saint-Etienne (anciennement Collégiale Saint-Jacques) - Bourges (Cher) : cathédrale Saint-Etienne*.

- **Champagne-Ardenne (2 monuments)**

L'Epine (Marne) : basilique Notre-Dame - Châlons-en-Champagne (Marne) : église Notre Dame en Vaux.

- **Ile-de-France (1 monument)**

Paris (Seine) : église Saint Jacques de la Boucherie*.

- **Languedoc-Roussillon-Septimanie (3 monuments)**

Saint-Guilhem-le-Désert (Hérault) : ancienne abbaye de Gellone - Aniane/Saint-Jean-de-Fos (Hérault) : Pont du Diable - Saint-Gilles (Gard) : ancienne abbatale.

- **Limousin (1 monument)**

Saint-Léonard-de-Noblat (Haute-Vienne) : église Saint-Léonard.

- **Midi-Pyrénées (20 monuments)**

Audressein (Ariège) : église de Tramesaygues - Saint-Lizier (Ariège) : ancienne cathédrale / le cloître / la cathédrale Notre-Dame-de-la-Sède / le palais épiscopal / les remparts - Conques (Aveyron) : abbatale Sainte-Foy / pont sur le Dourdou - Espalion (Aveyron) : Pont Vieux - Estaing (Aveyron) : pont sur le Lot - Saint-Chély-d'Aubrac (Aveyron) : pont dit "des pèlerins" sur la Boralde - Toulouse (Haute-Garonne) : basilique Saint-Sernin / Hôtel-Dieu Saint-Jacques - Valcabrière (Haute-Garonne) : église Saint-Just - Auch (Gers) : cathédrale Sainte-Marie - Beaumont-sur-l'Osse et Laressingle (Gers) : Pont d'Artigues ou de Lartigues - La Romieu (Gers) : collégiale Saint-Pierre - Cahors (Lot) : cathédrale Saint-Etienne / pont Valentré - Gréalou (Lot) : dolmen de Pech-Laglaire - Figeac (Lot) : hôpital Saint-JacquesGavarnie (Hautes-Pyrénées) : église paroissiale* - Jézeau (Hautes-Pyrénées) : église Saint-Laurent - Ourdis-Cotdoussan (Hautes-Pyrénées) : église de Cotdoussan - Rabastens (Tarn) : église Notre-Dame-du-Bourg.

- **Picardie (3 monuments)**

Amiens (Somme) : cathédrale Notre-Dame* - Folleville (Somme) : église paroissiale Saint-Jean-Baptiste - Compiègne (Oise) : église paroissiale Saint-Jacques.

- **Poitou-Charentes (6 monuments)**

Saintes (Charente-Maritime) : église Saint-Eutrope - Saint-Jean-d'Angély (Charente-Maritime) : abbaye royale Saint-Jean-Baptiste - Melle (Deux-Sèvres) : église Saint-Hilaire - Aulnay (Charente-Maritime) : église Saint-Pierre - Poitiers (Vienne) : église Saint-Hilaire-le-Grand - Pons (Charente-Maritime) : ancien hôpital des pèlerins.

Ensembles culturels (7 biens)

- **Basse-Normandie (1 ensemble)**

Le Mont-Saint-Michel* (Manche).

- **Midi-Pyrénées (5 ensembles)**

Saint-Lizier (Ariège) : ancienne cathédrale / le cloître / la cathédrale Notre-Dame-de-la-Sède / le palais épiscopal / les remparts - Saint-Bertrand-de-Comminges (Haute-Garonne) : ancienne cathédrale Notre-Dame / la basilique paléochrétienne / la chapelle Saint-Julien - **Rocamadour (Lot) : église Saint-Sauveur / crypte Saint-Amadour** - Aragnouet (Hautes-Pyrénées) : hospice du Plan et chapelle Notre-Dame-de-l'Assomption, aussi appelée Chapelle des Templiers - Moissac (Tarn-et-Garonne) : abbatale Saint-Pierre et cloître.

• **Provence-Alpes-Côte-d'Azur (1 ensemble)**

Arles (Bouches-du-Rhône).

Tronçons du Chemin du Puy (7 biens naturels)

de Nasbinals à Saint-Chély-d'Aubrac (Lozère et Aveyron) : 17 Km

de Saint-Côme-d'Olt à Estaing (Aveyron) : 17 Km

de Montredon à Figeac (Lot) : 18 Km

de Faycelles à Cajarc (Lot) : 22, 5 Km

de Bach à Cahors (Lot) : 26 Km

de Lectoure à Condom (Gers) : 35 Km

de Aroue à Ostabat (Pyrénées-Atlantiques) : 22 Km

Rocamadour est donc considéré comme un ENSEMBLE REMARQUABLE (alors que seule une partie des Sanctuaires est concernée par le classement Unesco).

Voici notre fiche :

868-055	église Saint-Sauveur et crypte Saint-Amadour Rocamadour, Lot, Midi-Pyrénées, France	N44 48 E1 37	0 Ha	1998
----------------	--	---------------------	-------------	-------------

Et le logo officiel :



D/ Conclusion :

Cher concitoyens, Rocamadour est donc sur la grande liste du Patrimoine Mondial de l'Unesco. Nous pouvons être fort heureux du travail mené par l'ACIR et la Municipalité en 1998.

N'hésitons pas aussi à préciser que Rocamadour a une spécificité vis à vis des autres sites et monuments du Chemin : Nous sommes un pèlerinage en soi, « on » se déviait du Chemin de Saint Jacques pour venir à Rocamadour, en pèlerinage.

Nous avons un label si prestigieux et nous ne communiquons pas assez !

Soyons en tous les ambassadeurs, pour notre reconnaissance et notre rayonnement.

Mathieu Pivaudran. Commission Culture. Décembre 2009

Documentations source:

Site internet Unesco : <http://portal.unesco.org/fr>

Site internet ACIR : <http://www.chemins-compostelle.com/Default.asp>

Dossiers et pièces en Mairie
